Erreur médicamenteuse: Tout incident évitable qui peut potentiellement entraîner une utilisation inappropriée d'un médicament ou causer un préjudice au patient, alors que le médicament est sous la supervision d'un professionnel de la santé, du patient ou de l'utilisateur. Ces incidents peuvent découler de divers facteurs, tels que la pratique médicale, les produits de santé, les procédures et les systèmes, y compris la prescription, la communication des ordonnances, l'étiquetage, l'emballage et la dénomination du produit, la préparation, la dispensation, la distribution, l'administration, l'éducation, la surveillance et l'utilisation

Évènement indésirable : est une occurrence anormale, non intentionnelle et non recherchée qui se manifeste après l'administration d'un produit de santé, que ce soit un médicament autorisé pour la mise sur le marché (avec une autorisation de mise sur le marché - AMM) ou pendant un essai clinique, un dispositif médical, un produit de contraste, ou une plante médicinale. On qualifie un événement indésirable d'effet indésirable lorsqu'il n'est pas possible d'exclure un lien de causalité entre cet événement et le produit de santé. Cette catégorie englobe diverses situations, notamment les échecs thérapeutiques, les erreurs médicamenteuses, les interactions médicamenteuses, les abus de médicaments, les intoxications, les dépendances médicamenteuses, et les cas de résistance.